

ASSEMBLÉE NATIONALE

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 3118)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 7

présenté par

Mme Kuster, M. Bazin, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Hetzel, Mme Poletti, M. Sermier,
Mme Meunier, M. Herbillon, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras et M. Vatin

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.